

DESSIN TECHNIQUE - ECHELLE

Page 1/3

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Cette norme est équivalente à la norme ISO 5455-1979 et à la norme NF E 04-506 (juillet 78) à l'exception des valeurs d'échelle décimales.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. TERMINOLOGIE	1
3. DÉFINITION	1
4. INSCRIPTION SUR LES PLANS	1
4.1. INDICATION DE LA VALEUR D'ÉCHELLE	2
4.2. CAS DE PLUSIEURS VALEURS D'ÉCHELLE	2
5. ÉCHELLES NORMALISÉES	2
6. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	3
6.1. HISTORIQUE	3
6.2. DOCUMENTS CITÉS	3
6.3. EQUIVALENT À :	3
6.4. CONFORME À :	3
6.5. MOTS CLEFS	3

1.OBJET

La présente norme a pour objet de définir les valeurs des échelles recommandées, à utiliser pour les dessins techniques dans tous les domaines de la technique.

2.TERMINOLOGIE

Les termes ci-après, utilisés dans la présente norme, sont décrits dans la norme de gestion A10 1100 :

- PLAN
- PRODUIT

3.DÉFINITION

L'échelle est le rapport entre la dimension linéaire de la représentation d'un élément d'un objet sur un dessin original et la dimension linéaire réelle de l'élément correspondant de l'objet lui-même.

L'échelle est la représentation graphique du produit correspondant au numéro du plan.

Nota : L'échelle d'une reproduction peut être différente de celle du dessin original.

4.INSCRIPTION SUR LES PLANS

La valeur de l'échelle est composée de 4 caractères numériques séparés par "2 points".

L'échelle doit être indiquée dans la case correspondante du cartouche d'inscriptions suivant la norme A13 4045.

4.1.INDICATION DE LA VALEUR D'ECHELLE

L'échelle de vraie grandeur est indiquée par 1:1

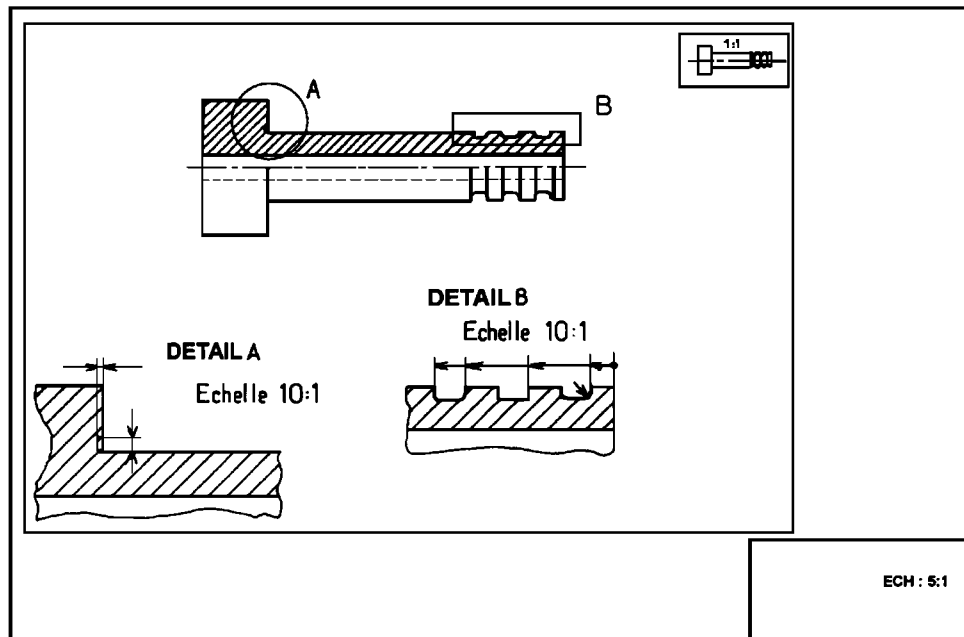
Les échelles d'agrandissement sont indiquées par X:1

Les échelles de réduction sont indiquées par 1:X

Les valeurs d'échelle X sont données par le tableau du chapitre 5.

4.2.CAS DE PLUSIEURS VALEURS D'ECHELLE

Si certains détails sont tracés à une échelle différente de l'ensemble du dessin, indiquer cette valeur près de la référence du détail (voir exemple ci-dessous), seule la valeur principale du dessin doit être inscrite dans le cartouche d'inscription.



5.ECHELLES NORMALISEES

Vraie grandeur	:	1: 1				
Réduction	:	1: 2	10: 25	1: 5	1: 10	
		1: 20	1: 25	1: 50	1: 100	
		1: 200	1: 250	1: 500		
Agrandissement	:	2: 1	3: 1	25: 10	5: 1	10: 1
		20: 1		25: 1	50: 1	100: 1
		200: 1		250: 1	500: 1	

Nota : Les valeurs décimales ne sont pas admises.